



## PROCES VERBAL DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL SPECIAL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE

**Séance du 17 octobre 2017**

### **Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 juin 2017.  
Point sur les situations en cours et nouvelles.  
Diffusion du protocole d'alerte.  
Rédaction des DUERP.  
Point d'étape sur le chantier « prévention des risques psycho-sociaux ».  
Validation du programme annuel de prévention départemental 2017-2018.  
Calendrier : visites, groupe de travail sur l'inclusion scolaire.  
Questions diverses relevant du CHSCTD.

### **Etaient présents :**

#### Représentants de l'administration :

Madame Jacqueline ORLAY, inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale  
Madame Corinne GRIZON, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Vienne

#### Représentants du personnel :

##### *En qualité de membres titulaires :*

Monsieur Nicolas VILLACAMPA, FSU (Secrétaire du CHSCT-SD)  
Monsieur Olivier MARATRAT, FSU  
Madame Sonia LAJAUMONT, FSU  
Madame Florence DELHOUME, FSU  
Madame Anne-Lise ESCALLETES, UNSA  
Madame Karine BESSE-MARCILLAUD, UNSA  
Monsieur Romain BATISSOU, UNSA

##### *En qualité de membres suppléants :*

Madame Valérie JACOBEE, FSU  
Monsieur Martial ROUX, FSU

Monsieur Philippe DUTHOIT, FSU  
Madame Liliane RAYNAUD, FSU

*En qualité d'experts :*

Monsieur Frédéric FAUGERAS, Conseiller Académique de Prévention, rectorat de l'académie de Limoges  
Madame Florence MORELLET, conseillère technique de service social en faveur des personnels, direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Vienne  
Madame Alexandra CAYRE, conseillère de prévention départementale, direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Vienne.

La séance est ouverte à 14h00.

Monsieur VILLACAMPA donne lecture d'une déclaration liminaire. Il demande que les délais fixés par le règlement intérieur pour l'envoi des convocations, des documents de travail, du procès-verbal, soient respectés.  
Madame l'inspectrice d'académie souligne que les services font le maximum.

**Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 juin 2017.**

Le procès-verbal de la réunion du 8 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur MARATRAT soulève le problème de la non-communication des rapports de visites du CHSCTD aux personnels des établissements concernés : que faire face au refus d'un chef d'établissement de communiquer ce rapport ?

Madame l'inspectrice d'académie indique qu'un rappel sera fait.

**Point sur les situations en cours et nouvelles.**

- **Etablissement A:**

Monsieur MARATRAT rappelle que de nombreux dysfonctionnements ont été observés, et ce depuis 2013-2014.  
Madame l'inspectrice d'académie devait faire des préconisations : qu'en est-il ?

Monsieur MARATRAT précise qu'une fiche « santé et sécurité au travail » a été renseignée, transmise au chef d'établissement, et remontée au CHSCTD. Il faut vraiment trouver une solution pour régler ce problème de souffrance au travail. Plus que jamais, il faut trouver une réponse à la question posée par Madame l'inspectrice d'académie lors du dernier CHSCTD : « comment restaurer un cadre de travail professionnel pour tous les personnels ? ».

Madame l'inspectrice d'académie refera le point avec le chef d'établissement sur cette situation enkystée.

- **Etablissement B :**

Madame RAYNAUD indique que des problèmes avaient déjà été signalés l'an dernier ; l'intervention de l'inspecteur avait apaisé la situation. Des problèmes se posent à nouveau. Une rencontre est prévue en novembre avec l'assistant de prévention. La directrice a saisi l'Autonome pour être conseillée.

Madame l'inspectrice d'académie connaît la situation.

Monsieur VILLACAMPA estime que la collègue est attaquée dans sa fonction.

Madame l'inspectrice d'académie en convient ; il faut continuer à soutenir la collègue.

Monsieur BATAISSOU s'interroge sur la pertinence de mettre en place une protection fonctionnelle ; il appartient à l'intéressée d'en faire la demande.

Madame l'inspectrice d'académie prend acte de cette situation.

Madame RAYNAUD insiste sur la nécessité d'être vigilant.

Madame CAYRE confirme la rencontre prévue en novembre, avec l'assistant de prévention et elle-même.

- Etablissement C :

Selon Madame RAYNAUD, les conflits persistent.

Madame l'inspectrice d'académie rappelle que des préconisations ont été données ; il faut aller plus loin, et dire comment faire les choses.

Monsieur VILLACAMPA souhaite connaître les préconisations données.

Madame l'inspectrice d'académie donne son accord pour la communication de ces éléments.

Madame MORELLET précise quelques pistes à suivre :

- Renforcer le travail en équipe ;
- Penser l'encadrement de la vie scolaire ;
- Respecter les temps de récréation ;
- Stages de proximité...

Pour Madame RAYNAUD, il s'agit encore d'un problème de gestion des conflits à résoudre.

- Etablissement D :

Madame BESSE-MARCILLAUD évoque la saisine du médiateur par des enseignants de l'établissement.

Madame l'inspectrice d'académie indique que deux inspecteurs vont régulièrement dans cet établissement pour rencontrer les enseignants. Pour le moment, il ne s'agit pas d'un audit, mais d'accompagnement. Il faut suivre l'évolution de cette situation.

- Etablissement E :

Madame RAYNAUD note une nette amélioration de la situation. L'enfant a changé de classe, bénéficie d'un aménagement du temps de scolarité (pas scolarisé le mercredi matin). Aucun signalement particulier depuis la rentrée. Il faudrait organiser des formations sur le sujet.

Madame l'inspectrice d'académie va relever les besoins des enseignants pour prévoir les formations.

- Etablissement F :

Madame LAJAUMONT évoque l'accident survenu dans le cadre du chantier en cours dans cet établissement. Elle souligne l'intervention de Madame l'inspectrice d'académie, ainsi que la bonne gestion de la situation par le chef d'établissement et le conseil départemental.

- Etablissement G:

Monsieur ROUX évoque un incident qui s'est produit à proximité de l'établissement. Aucune information n'a été donnée à l'établissement, aucune consigne.

Madame MORELLET va vérifier la réception d'une fiche « incident ».

Madame l'inspectrice d'académie précise qu'en de telles circonstances, c'est la préfecture qui donne les consignes.

Etablissement H :

Monsieur VILLACAMPA a été contacté par un agent.

Cet agent relevant de la collectivité territoriale, Madame MORELLET va communiquer les coordonnées de sa collègue du conseil départemental de la Haute-Vienne.

- Conditions de travail pour les enseignants en REP et REP+ :

Selon Madame RAYNAUD, la mise en place des CP allégés pose problème à tous les enseignants. Ils ressentent une violence supplémentaire de la part de l'institution. Ils ont fait des propositions d'organisation, parfois refusées par l'inspecteur. Certaines classes comptent 9 ou 10 élèves, ce qui induit une absence d'émulation. Les enseignants de CP se trouvent dans une position délicate au sein de l'équipe : comment parler de leurs difficultés ? Se sont ajoutés des problèmes de matériel, de locaux (cf. déménagement pendant les vacances). Les collègues ont été

prévenus tardivement, en juin. Tous regrettent la disparition des « plus de maîtres que de classes » ; leur travail n'a pas été reconnu, c'est un déni du travail effectué jusque-là.

Monsieur VILLACAMPA ajoute que le CHSCTD aurait dû être consulté sur le sujet ; en effet, les modifications des conditions de travail, importantes, étaient susceptibles de générer des risques psycho-sociaux. Il demande qu'une attention particulière soit portée lors des prochains dédoublements en CE1.

M. Duthoit rappelle qu'il en a été, et est toujours, de même dans le second degré avec la réforme du lycée, particulièrement lors de son arrivée en terminale. Cette réforme est passée pratiquement inaperçue alors qu'elle a provoqué beaucoup de souffrance en mettant à bas tout le précédent sans aucun accompagnement ni anticipation qui vaille, simplement par injonction descendante. Cela a eu pour conséquence une grande déstabilisation des enseignants y compris les plus chevronnés et un accroissement très brutal, très lourd et sans précédent institutionnel de leur charge de travail. La reconnaissance institutionnelle du travail accompli par les enseignants pour la réalisation de la réforme reste à ce jour totalement inexistante.

Madame l'inspectrice d'académie estime que des équilibres ont été recherchés et trouvés : cf. l'existence de CP à 13-14 élèves. La question est de savoir où mettre le curseur, sachant qu'il faut tendre vers des effectifs de 12 élèves par classe.

Pour Madame RAYNAUD, on ne gère pas les écoles en faisant des tableaux. Il faut s'interroger sur les classes de CE1.

### **Diffusion du protocole d'alerte.**

Il convient de préciser la date de mise à jour sur le document. Ce dernier sera diffusé à la rentrée des congés de Toussaint, aux écoles, et sur la messagerie professionnelle des professeurs des écoles, concernant le « flyer ».

### **Rédaction des DUERP.**

Madame CAYRE précise que 3 heures de formation sont prévues sur le sujet :

- 1,5 heure de formation théorique par circonscription, organisée avec les assistants de prévention ;
- 1,5 heure de manipulation de l'application, afin de transcrire les données du DUERP « papier » dans l'application informatique.

Monsieur MARATRAT demande où en est la rédaction des DUERP dans le second degré ; en l'absence d'injonctions, il craint que ces DUERP ne soient jamais rédigés.

Monsieur FAUGERAS précise qu'un séminaire est prévu à l'attention des chefs d'établissement dans le cadre du chantier « prévention des risques psycho-sociaux » ; ce sera l'occasion d'évoquer les DUERP.

Madame LAJAUMONT a le sentiment que rien n'avance dans le second degré.

Monsieur DUTHOIT note que le secrétaire général de l'académie a renvoyé au principe de l'autonomie de l'EPLE lors du CHSCTA. Pour Monsieur DUTHOIT, sans impulsion injonctive, on n'avancera pas.

Madame l'inspectrice d'académie demande que la question soit posée en réunion des secrétaires généraux. Elle-même l'évoquera en comité de direction.

### **Point d'étape sur le chantier « prévention des risques psycho-sociaux ».**

Monsieur VILLACAMPA demande où sont les préconisations attendues de la part de l'ARACT.

Monsieur FAUGERAS précise qu'une restitution sera faite au niveau départemental.

### **Validation du programme annuel de prévention départemental 2017-2018.**

Madame la secrétaire générale présente le programme annuel de prévention départemental. Il est adopté à l'unanimité.

## **Calendrier : visites, groupe de travail sur l'inclusion scolaire.**

Le calendrier des visites programmées lors du dernier CHSCTD est rappelé :

- Mardi 21 novembre 2017 : visite à la DSDEN de la Haute-Vienne, sur le thème « Impact des nouvelles missions de prévention sur les conditions de travail des conseillers pédagogiques EPS » ;
- Mardi 30 janvier 2018 : visite d'un lycée, sur le thème « Etude des conditions de travail des personnels dans un lycée général, technologique et professionnel » ;
- Mardi 6 mars 2018 : visite d'un collège, sur le thème « Impact de la mixité sociale sur les conditions de travail des personnels ».

Un groupe de travail sur l'inclusion scolaire est fixé début décembre.

## **Questions diverses relevant du CHSCT-D**

Monsieur VILLACAMPA demande quelles sont les incidences de la suppression des contrats aidés.

Madame RAYNAUD note que les personnels recrutés dans le cadre des contrats aidés sont inquiets, ne sachant pas parfois la veille si leur contrat est reconduit le lendemain.

Madame la secrétaire générale assure que leur situation est suivie avec beaucoup d'attention.

Madame l'inspectrice d'académie précise que seuls, les contrats à mission d'accompagnement des élèves en situation de handicap sont renouvelés.

Madame RAYNAUD demande ce qu'il en sera alors des personnels actuellement en poste auprès des enseignants référents ou des directeurs d'école. Cette situation suscite beaucoup d'inquiétude.

Pour Madame l'inspectrice d'académie, le sujet est complexe. Pour autant, il est nécessaire de traiter les personnes concernées avec attention ; un positionnement sur un autre poste leur sera proposé.

Madame RAYNAUD s'inquiète également de la situation des directeurs.

Madame l'inspectrice d'académie rappelle la possibilité de recruter 70 contrats civiques ; or, à ce jour, seules 16 candidatures sont arrivées.

Monsieur VILLACAMPA demande des précisions sur les frais de déplacement des personnels contractuels.

Madame la secrétaire générale confirme que les contractuels peuvent prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement.

Madame RAYNAUD signale le problème des convocations aux stages de formation, qui arrivent très tardivement.

Madame l'inspectrice d'académie explique ce retard par de multiples absences de personnels depuis la rentrée.

Monsieur VILLACAMPA demande à avoir les réponses aux avis du mois de juin :

- Sur le premier point, il s'agit d'avoir des éléments statistiques sur les remontées d'incidents ;
- Sur le dernier point concernant l'accès aux installations sportives, il faudrait réunir un groupe de travail en amont du CTSD.

Madame CAYRE indique que les créneaux de natation ont fait l'objet d'une nouvelle étude en juin dernier.

Tout en reconnaissant l'intérêt que représente le site de Saint-Pardoux, Madame LAJAUMONT observe que ces installations ne suffisent pas à satisfaire tous les besoins du nord du département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Le secrétaire du comité

L'inspectrice d'académie

Nicolas VILLACAMPA

Jacqueline ORLAY